

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_049

Objet : Partenariat commercial et touristique Inter-territoire : Autorisation de signature des conventions et de négociation des taux de commission

Séance du mardi deux avril deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (62) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (14) :

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_049

Objet : Partenariat commercial et touristique Inter-territoire : Autorisation de signature des conventions et de négociation des taux de commission

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de promotion du tourisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2221-2 et R. 2221-1 ;

Vu l'article L. 211-1 du Code du Tourisme, portant sur les activités commerciales des régies SPA ;

Vu l'article 3 des statuts de l'Office de Tourisme intercommunal ;

Vu la délibération n°2018/17 du Conseil communautaire en date du 26 février 2018 relative au vote des tarifs des services intercommunaux : packs de services prestataires, ateliers numériques, groupes et boutique, tarifs publicitaires ;

Considérant les activités commerciales mises en place par la régie Office de Tourisme durant les saisons de 2018 à 2023 et les objectifs de développement auprès des clientèles « individuels » et « groupes » ;

Considérant la carence de l'initiative privé dans la commercialisation du territoire de Cœur de Flandre et la possibilité pour un opérateur public de travailler à la création et à la commercialisation de package reprenant les prestataires touristiques du territoire de compétence et territoires voisins en signant une convention de partenariat ;

Considérant que les partenaires extérieurs sont aussi des vitrines de la Destination ;

Considérant le développement commercial et les attentes clients pour associer notre Destination avec des attractions chez nos voisins proches (CCHF / CCFL / CAPSO / HEUVELLAND et leurs Offices de Tourisme respectifs et les discussions ouvertes avec les voisins de Poperinge et Armentières/Weppes et leurs offices de tourisme respectifs ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal en date du 11 mars 2024 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions inter-territoires en matière touristique avec les territoires voisins,
- de donner pouvoir au Président pour négocier les taux de commission applicables dans le cadre de ces conventions de commercialisation inter-territoires.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

